

Toute entreprise utilisatrice d'un système informatique crée, bien souvent sans le savoir, des traitements de données, des fichiers ou des processus d'exploitation générant de nombreuses obligations légales.

Si le défaut de respect de la loi « Informatique et Libertés » a été, jusqu'en 2004, sans réelle conséquence pour l'entreprise, elle peut maintenant s'avérer très dommageable, tant au niveau juridique (responsabilité civile et sanctions pénales) qu'au niveau commercial (transparence et image de marque).

Nous vous proposons de vous accompagner pour la mise en conformité de votre entreprise.

*La réglementation CNIL, un atout de sécurité et un gage de transparence.*

### ◆ **Etat des lieux, cartographie des traitements dans l'entreprise**

- Inventaire des fichiers de traitement des données à caractère personnel (fichiers clients, systèmes téléphoniques, gestion RH, etc.)
- Organisation de l'entreprise au regard des dispositions CNIL
- Etat des lieux des fichiers conformes aux dispositions légales et/ou déclarés à la CNIL

### ◆ **Préconisations de mise en conformité à la loi Informatique et Libertés**

- Recommandations sur les pratiques d'intégration des obligations Informatiques et Libertés à votre activité (via votre site internet, vos collectes d'informations, etc.)
- Sensibilisation à l'opportunité de nommer un Correspondant Informatiques et Libertés
- Préconisations pour la mise en place d'une politique interne générale conforme aux dispositions légales en matière Informatique et libertés
- Alertes sur les déclarations CNIL à effectuer

### ◆ **Assistance à la mise en conformité**

- Déclarations auprès de la CNIL et suivi des déclarations
- Mise en place d'une politique Informatique et Libertés (conservation des données, processus de collecte et de traitement de l'information, etc.)
- Rédaction de Charte informatique, sensibilisation des salariés